



**Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation, ouvert au titre de l'affectataire INSEI, session 2026**

**La Directrice de l'INSEI**

**Murielle MAUGUIN**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Chargé-e du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation, ouvert au titre de l'affectataire INSEI, au titre de l'année 2026 :

Monsieur OLIVEAU Frédéric, apaenes, président, Insei, Saint-Germain-en-Laye-(78).

Madame GARECHE Sonia, ige, vice-présidente, Insei, Saint-Germain-en-Laye-(78).

Monsieur GUENDOUZI Ahmed, ige, expert, Sorbonne Université, Paris-(75).

Monsieur AROQUIAME Alphonse, ige, Centre national de la recherche scientifique, Paris-(75).

Madame MAUGUIN Murielle, mcf, suppléante, Insei, Saint-Germain-en-Laye-(78).

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Suresnes, le 17/06/2026

Pour la Directrice de l'INSEI et par délégation,  
Le Secrétaire général

Frédéric OLIVEAU

